

Séance du conseil communal du 11 décembre 2024

Présents : GOERES Jill, bourgmestre ; CLASSEN Norbert, échevin ; WOHLFART Nathalie, échevine ; BOHNENBERGER Emile, FISCH Laurent, KARTHEISER Gilles, PESCH Max, SCHMIT Nico et WINTERSDORF Bibi ; conseillers ; KRING Alain, secrétaire.

Absent(e)s excusé(e)s : //

Ordre du jour

En séance close

1. nomination d'un fonctionnaire à un poste du groupe de traitement B1, carrière administrative
2. nomination de Monsieur Camille Kohn en tant que bourgmestre honoraire de la commune de Bech
3. nomination d'un représentant au COPIL Natura 2000 Möllerdall

En séance publique

1. signature des délibérations de la dernière séance
2. approbation du retrait de la commune d'Aerenzdall du syndicat mixte du parc naturel du Mullerthal
3. approbation d'un acte notarié
4. approbation d'un plan de répartition
5. demandes de subventions
6. approbation d'un devis pour le remplacement de l'installation de chauffage du centre culturel Hanner Bra à Bech
7. budget rectifié 2024 et budget prévisionnel 2025
8. questions et communications des membres du conseil communal et des citoyens

En séance close

Point 1 : Après un vote à bulletin secret, Mme Julie Cannivy d'Altrier a été nommée au poste de fonctionnaire administratif de l'administration communale avec 7 voix.

Point 2 : A l'unanimité, Monsieur Camille Kohn, qui a exercé la fonction d'échevin pendant six ans et qui a présidé aux destinées de la commune en tant que bourgmestre pendant douze ans, a été nommé bourgmestre honoraire de la commune de Bech.

Point 3 : La conseillère communale Bibi Winterdorf a été confirmée, avec 8 voix positives et une abstention, comme représentante de la commune de Bech au sein du comité du COPIL Nature 2000 du Parc Naturel et Géologique Möllerdall.

En séance publique

Point 1 : Les résolutions de la dernière réunion du conseil communal ont été adoptées à l'unanimité des membres du conseil communal présents.

Point 2 : La commune d'Aerenzdall s'était déjà retirée du syndicat mixte du parc naturel Möllerdall en 2015. A l'époque, on avait omis de préciser que la commune d'Aerenzdall

renonçait à toutes ses prétentions financières. Ceci a dû être confirmé par une décision du conseil communal de toutes les communes membres du parc naturel et a été accepté en conséquence par le conseil communal de Bech.

Point 3 : Dans le cadre des travaux d'infrastructure et de voirie réalisés dans la localité de Zittig, une bande de terrain de 5 centimètres a été cédée à la commune par Monsieur Camille au prix de 28,19 €. L'acte notarié correspondant a été approuvé par l'ensemble des membres du conseil municipal.

Point 4 : Suite à l'achèvement des travaux d'infrastructure dans les rues « an der Gruecht » et « am Brill » à Rippig, un plan d'arpentage a été établi par un bureau de géomètres, qui délimite précisément les bandes de chemins publics ainsi que les zones appartenant au domaine privé.

Après les travaux d'infrastructure au lotissement de Zittig, au lieu-dit « Auf dem kalkef », toutes les surfaces y ont également été mesurées par un bureau de géomètres officiel et un plan correspondant a été établi.

Les deux plans ont été approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

Point 5 : Demandes de subventions :

Par 8 voix contre une abstention (Gilles Kartheiser), une aide financière de 2.500 € a été accordée à l'association « Becher Jugend » pour l'organisation du « Rallye Pédestre » le 2 juin 2024 dans le cadre des festivités du 50ème anniversaire de l'association.

L'association « Micky Mais Gemeng Bech » a fait remettre en état sa tente, qui est régulièrement utilisée pour des manifestations. Les coûts se sont élevés à 4.235 €. Cet investissement doit être d'utilité publique et la tente doit être mise à disposition de la communauté locale pour des fêtes et célébrations organisées par l'association. Sur proposition du collège échevinal, le conseil communal a décidé à l'unanimité de prendre en charge la moitié des frais et d'octroyer une aide financière de 2.117,50 € au « Micky Mais Gemeng Bech ».

Point 6 : Lors de la planification de la construction de la nouvelle salle et de la transformation du centre culturel existant « Hanner Bra » à Bech, un prix de base pour la remise en état de l'installation de chauffage était inclus dans le devis. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, le bureau d'études Betic S.A. a réalisé des plans détaillés. Un devis complémentaire correspondant, d'un montant de 82.785,69 € TTC, a été accepté par l'ensemble des membres du conseil municipal.

Point 7 : Budget rectifié 2024 et budget 2025.